

ministre, je tâche aussi de concilier mes devoirs de membre du Parlement central, et ma loyauté envers la province que j'ai l'honneur de représenter, et je n'ai aucune difficulté à y arriver.

M. Smallwood est premier ministre d'une province tout comme le député de Royal l'a été. Alors qu'il était premier ministre, il reconnaissait que c'était son devoir de sauvegarder les intérêts de la province dans tout pourparler avec le gouvernement fédéral. Il ne le faisait pas au détriment des intérêts du Canada mais ce n'était pas à lui qu'il incombait de se préoccuper des intérêts généraux du pays; cela, c'était au gouvernement et au Parlement du Canada d'y voir. Le premier ministre actuel de Terre-Neuve est dans la même situation. Lorsqu'il participe ici à une conférence fédérale-provinciale, ce n'est pas pour régler les problèmes du pays mais plutôt pour défendre les intérêts de sa province comme il se doit.

Tout comme le député de Royal, qui est ministre des Forêts, j'ai été élu au Parlement du Canada pour représenter une importante circonscription mais aussi pour vaquer aux intérêts de tous les Canadiens. Je suis sûr que le député ne diffère aucunement d'avis avec moi. Ce n'est pas parce que le bill renferme quelque aspect intéressant Terre-Neuve mais bien parce que, d'après moi, il n'est pas dans l'intérêt national, que je dois m'y opposer. Voilà pourquoi je m'y oppose. Si l'honorable représentant de Royal croit que la mesure favorise le bien de la nation et qu'il se doit de l'appuyer, je n'ai rien à redire là-dessus. Il se trouve cependant que nous avons des vues différentes sur le bill.

L'honorable représentant a parlé aussi de l'augmentation considérable qui s'était produite à un moment donné dans les montants versés à Terre-Neuve. Il a souligné le fait qu'une année, ces montants ont dépassé 40 millions et l'année suivante ils étaient réduits, je crois, à 37 millions. Cette erreur provient de l'insertion, à tort, du prix McNair de 8 millions dans le tableau statistique. D'autres déformations auraient été visibles si on nous avait donné en même temps les paiements constitutionnels faits aux autres provinces. Je soutiens que ces paiements ne devraient pas être comptés.

L'honorable représentant est allé jusqu'à dire, encore qu'il se soit corrigé un peu plus loin, que tout ce qu'il avait obtenu, à titre de premier ministre du Nouveau-Brunswick, de la loi de 1956, c'était un geste de politesse. Or, ce geste de politesse s'exprimait dans le cas du Nouveau-Brunswick par une subvention supplémentaire de 5 millions. C'est la tendance, et l'honorable représentant est trop honnête pour ne pas l'admettre quand il y est forcé...

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Flemming: Je n'y étais pas forcé. Je l'ai fait volontairement.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant l'a fait volontairement, comme je pense qu'il ferait toujours en l'occurrence. Je ne voudrais jamais prêter au député de Royal l'intention délibérée de déformer des faits. Je suppose que comme nous tous, il est porté à mettre en lumière les aspects les plus favorables et à laisser les moins favorables dans l'ombre. Je ne l'en blâme pas d'ailleurs. Dans cette perspective, je pense que l'observation que je vais faire est tout aussi pertinente et cette observation, c'est que, ainsi que j'ai réussi à le faire admettre au ministre des Finances, dans un moment d'inattention, en vertu des propositions prévues dans la loi de 1956 sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, loi entrée en vigueur le 1^{er} avril 1957, l'augmentation des paiements et bénéfices aux provinces pour la première année des nouveaux arrangements était de l'ordre de 100 millions de dollars. J'emploie le mot «bénéfices» parce que pour certaines provinces, il s'agissait simplement de se retirer et de laisser la province percevoir son propre impôt. Donc, je le répète, l'augmentation globale des paiements et bénéfices était d'environ 100 millions pour la toute première année.

D'après les tableaux que le ministre a lui-même déposés à la Chambre, si on additionne tout, y compris les augmentations prévues dans le présent bill, le montant versé en vertu de ce nouvel arrangement ne sera pas aussi élevé que le montant des augmentations accordées par M. Harris dans une seule mesure. Il faut en tenir compte lorsque nous entendons parler de la nouvelle ère et de la grande générosité du gouvernement actuel. C'est un fait qui ressort clairement des chiffres cités par le ministre. Autrement dit, en 1956, le gouvernement St-Laurent a augmenté, cette année-là, de 100 millions de dollars le total des versements et bénéfices aux provinces. Le montant a encore augmenté depuis, en fait chaque année.

Or ce que nos vis-à-vis ont accordé en 1958, et ce qu'ils se proposent d'accorder maintenant, et au fond seulement pour l'Ontario, ainsi que je l'ai fait remarquer, si on déduit les plus-values et les moins-values pour les autres provinces, sera encore inférieur la première année à l'augmentation que les libéraux ont accordée entre 1956 et 1957.

L'hon. M. Fleming: Non, pas du tout!

L'hon. M. Pickersgill: Si le ministre peut réfuter cette affirmation, qu'il le fasse!

L'hon. M. Fleming: J'invite le député à consulter la page 8121. Il prétend que l'augmentation accordée en 1958 et que celle que le